

BACHELOR OF ARTS EN MUSIQUE ET MOUVEMENT

Coordinatrice : Mme Sylvie Morgeneegg

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Depuis sa création à Genève en 1915 par le musicien et pédagogue Emile Jaques-Dalcroze, l'Institut Jaques-Dalcroze n'a cessé d'être le centre international de la pédagogie active et artistique qui porte son nom.

L'enseignement professionnel en musique et mouvement est intégré à la Haute école de musique de Genève. Il est fondé sur la rythmique, discipline qui met en relation les mouvements naturels du corps, les rythmes artistiques de la musique et les capacités d'imagination et de réflexion. En particulier l'improvisation fait partie intégrante de son enseignement, à tous les niveaux.

Les recherches actuelles ne font que confirmer le caractère novateur d'une pédagogie pluridisciplinaire dont on retrouve les filiations aussi bien dans la danse contemporaine et le théâtre, que dans divers secteurs de la thérapie et des sciences de l'éducation.

La méthode Jaques-Dalcroze est enseignée dans la plupart des pays d'Europe, aux Etats-Unis, au Japon, à Taïwan, en Amérique du Sud et en Australie, apportant sa contribution au rayonnement culturel de Genève et de la Suisse.

TITRE DÉCERNÉ

Bachelor of Arts en musique et mouvement

Programme d'études en trois ans. Etudes à plein temps, 20 à 25 heures de cours hebdomadaires.

Ce titre de Bachelor est partiellement qualifiant, et permet au titulaire d'enseigner la musique et la rythmique à l'école publique (primaire et enfantine) et au jardin d'enfants. En Suisse, un complément de formation pédagogique en HEP ou IUFE est demandé à l'engagement.

Le titre du BA en Musique et mouvement permet l'accès au Master en musique, en particulier au Master en pédagogie dans les orientations Musique à l'école ➔p. 51 et Rythmique Jaques-Dalcroze ➔p. 53.

MODALITÉS D'ADMISSION

Le candidat s'adresse à la coordinatrice de la filière. Il doit fournir un curriculum vitae accompagné de ses titres scolaires et d'une lettre manuscrite indiquant les motifs de sa demande. Il aura un entretien avec la coordinatrice.

Il devra ensuite passer un examen d'entrée.

Examen d'admission

L'examen d'entrée se passe en présence de la coordinatrice de la filière assistée de professeurs diplômés.

Pour le contenu des épreuves se référer au site internet.

OBJECTIFS ACADÉMIQUES ET PROFESSIONNELS

Au terme de ses études, l'étudiant possède de solides connaissances théoriques et pratiques aussi bien dans les disciplines de formation personnelle que dans le domaine de la pédagogie, où il a suivi des séminaires didactiques et méthodologiques ainsi que des stages pratiques.

Il dispose d'un potentiel d'expressivité artistique, instrumentale et corporelle de qualité grâce à un savoir technique et une expressivité musicale fondée sur l'intériorisation des sensations motrices et auditives.

Il fait usage du piano et éventuellement d'un autre instrument principal, et peut utiliser exclusivement sa voix et divers instruments de percussion.

Il a l'expérience du chant choral, de la musique d'ensemble, des réalisations corporelles et musicales de groupe, improvisées ou fixées, mises en scène à partir d'œuvres classiques, contemporaines et de sa propre composition.

Il a élaboré et réalisé des projets scéniques mettant en lien la musique et le mouvement grâce à des recherches individuelles et de groupe, aboutissant à des présentations publiques. Il s'est initié aux aspects techniques d'une production artistique (travail de régie : éclairage, son, effets visuels et règles de mise en scène).

BACHELOR EN MUSIQUE AVEC DISCIPLINE PRINCIPALE MUSIQUE À L'ÉCOLE

Dès l'année académique 2016-17, le Bachelor en musique avec discipline principale « musique à l'école » a été intégrée au Bachelor « musique et mouvement ». La nouvelle formation qui en résulte permet aux étudiants d'obtenir les compétences nécessaires tant à l'enseignement de la musique que de la rythmique dans les écoles publiques. Elle permet également d'accéder aux Master en musique, en particulier au Master en pédagogie musicale, orientation « rythmique Jaques-Dalcroze » qui prépare à l'enseignement de la rythmique jusqu'à un niveau professionnel, ou au Master en pédagogie orientation « musique à l'école », qui prépare à l'enseignement de la musique dans les écoles d'enseignement général jusqu'au niveau secondaire II.

A noter qu'en Suisse, les postulants à ces activités professionnelles dans les écoles publiques doivent suivre une formation didactique complémentaire en HEP ou - à Genève - à l'Institut universitaire de formation des enseignants (IUFE).